

INVESTISSEMENT (NON PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT)

AVANTAGE LOCATIF^{MC}

L'achat d'un bien immobilier pour des fins d'investissement peut être délicat. Le produit Avantage Locatif permet aux emprunteur d'investir dans l'achat d'une résidence locative avec une mise de fonds minimum de 20%.

Options de transférabilité

1. Transfert au sein du programme Avantage Locatif^{MC}

La prime calculée sera la plus basse des deux montants suivants :

- Montant supplémentaire du prêt multiplié par le taux de la prime additionnelle applicable au programme Avantage Locatif, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

OU

- Montant du nouveau prêt multiplié par le taux de la prime intégrale dans le cadre du programme Avantage Locatif.

2. Transfert du programme Avantage Locatif^{MC} à un prêt standard assuré auprès de Canada Guaranty

La prime calculée sera la plus basse des deux montants suivants :

- Montant supplémentaire du prêt multiplié par le taux de la prime additionnelle tel qu'il est décrit dans la fiche du produit Avantage Transfert^{MC}.*

OU

- Montant du nouveau prêt multiplié par le taux de la prime intégrale dans le cadre du programme Avantage Locatif.

3. Transfert d'un prêt standard assuré auprès de Canada Guaranty au programme Avantage Locatif^{MC}

La prime calculée sera la plus basse des deux montants suivants :

- Solde impayé du prêt hypothécaire multiplié par 0,50 % plus le montant additionnel multiplié par le taux de la prime additionnelle dans le cadre du programme Avantage Locatif.

OU

- Montant du nouveau prêt multiplié par le taux de la prime intégrale dans le cadre du programme Avantage Locatif.

* Veuillez consulter la fiche du produit Avantage Transfert^{MC} pour obtenir plus de renseignements sur les taux de prime standards et les critères d'admissibilité au crédit de fidélité offert aux emprunteurs.

Documentation requise

- Documentation de base.
- Contrat d'achat et de vente.
- Confirmation d'équité et d'actif.
- Documentation sur le revenu locatif. (Voir section : Conditions d'admissibilité de l'emprunteur)
- Évaluation sera commandée Canada Guaranty pour toute application.

N.B.: Canada Guaranty se donne le droit d'exiger la révision des documents à tout moment.

Taux de prime

Rapport prêt-valeur	Prime standard	Prime montant additionnel (transférabilité)
</= 65%	1.45%	3.15%
65.01%–75%	2.00%	3.45%
75.01%–80%	2.90%	4.30%

N.B.: Les primes d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas remboursables.



**CANADA
GUARANTY**
Fier d'être canadien

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422

Tous produits d'assurance hypothécaire sont souscrits par la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Mise à jour : 02/2024